

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

Centrale nationale d'alarme

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Centrale nationale d'alarme, 1989 - 1990*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Umweltschutz	1
Naturgefahren	1

Abkürzungsverzeichnis

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Naturgefahren

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 04.10.1989
SERGE TERRIBILINI

Une nouvelle ordonnance sur la **centrale nationale d'alarme** fut mise en consultation à la fin de l'année 1989. Elle doit réglementer les devoirs et fixer l'activité de cet organisme en cas de rupture de barrage, de catastrophe chimique ou d'accident nucléaire. La centrale nationale d'alarme a la compétence d'alarmer, d'informer et de donner à la population des directives sur le comportement à adopter. Elle doit également contacter et collaborer avec les médias ainsi qu'avec les autorités civiles et militaires pour la transmission de l'alarme et la conduite à suivre. ¹

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 04.02.1990
SERGE TERRIBILINI

L'**ordonnance sur la centrale nationale d'alarme**, mise en consultation en 1989, est entrée en vigueur le 3 décembre. Elle doit organiser les activités, principalement informatives, de cet organe pour les cas où se produiraient des accidents chimiques et nucléaires ou des ruptures de barrages. ²

1) NZZ, 4.10.89

2) JdG, 4.12.90